

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
13	15
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 30 septembre 2014	
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 30 septembre 2014	

L'an deux mil quatorze, le six octobre, à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

**Présents :**

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica,  
DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle,  
RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie.  
MM., BOISDRON Claude, COLMAN Sébastien, GUILBAUD  
Michel, HALLIEN Cyrille, NION Pierre,  
PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian.

**Excusés :** MM. BRODSKY Pierre-Alexandre,  
TOQUARD Sébastien

**Secrétaire de séance :** M. PLANTIER Patrick

Le Conseil municipal s'est ouvert sur la présentation du Parc Naturel Régional par Olivier RIQUET, chargé de mission au PNR. Cette présentation a été l'occasion de présenter ou de rappeler aux conseillers municipaux les rôles et missions du PNR, les actions qui ont déjà été mises en place sur la commune et d'envisager les projets à venir.

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal du 07 juillet et du 08 septembre 2014 sont approuvés à l'unanimité.

**COMPTEs RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES,  
SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

**Comité consultatif intercommunal Services à la population :** Une réunion de présentation aux nouveaux élus a eu lieu (visite du Relais de Services Publics, présentation des aires d'accueil des gens du voyage) à la Communauté de Communes.

La commission tient à rappeler la possibilité offerte aux habitants de la communauté de communes de pouvoir emprunter un vélo électrique pour raisons professionnelles (se rendre à un entretien d'embauche, stage, emploi...) et ce contre une cotisation annuelle de 10 €. Renseignements auprès de Madame OULDHOCINE à l'Espace Communautaire de la Vilatte au 02.47.98.23.23

**Parc Naturel Régional :** Lors du dernier comité syndical, Yves DAUGE a été nommé Président d'honneur.

**SIEIL :** Les travaux en attente (éclairage de l'église, angle de la mairie et Chavannes) vont être achevés d'ici la fin novembre. Le coût sera un peu plus élevé que prévu de par la nécessité d'installer de nouveaux poteaux à Chavannes, les poteaux existants ne convenant pas.

**SMIPE :** Le Conseil Municipal est informé que l'accès aux déchetteries va devenir payant pour les professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les professionnels du territoire seront différenciés des professionnels hors territoire par l'attribution de macarons à apposer sur leur tableau de bord. Des cartes, créditées d'un certain nombre de passages ou d'un certain poids, seront en vente dans les locaux du SMIPE à Bourgueil. Les particuliers eux aussi auront à présenter un macaron, mais l'accès aux déchetteries restera « gratuit » puisque déjà payé par les usagers dans le cadre de la redevance ordures ménagères. La mise en place est prévue pour janvier.

Office de tourisme : 1<sup>ère</sup> rencontre du tourisme en Chinonais : le compte rendu du bureau d'étude fait ressortir les points forts du tourisme en chinonais (la Loire, les circuits vélos, paysages...) et les points faibles (manque de transports alternatifs, accès aux bords de Loire, ouverture et attractivité des commerces, valorisation des produits de terroir, manque de magasins haut de gamme...).

CCAS : Le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 22 septembre pour :

- travailler sur l'achat des colis et l'organisation de leur distribution aux aînés de la commune.
- Avancer sur l'organisation du banquet des anciens du 30 novembre.

Commission attribution de logement : L'ancien logement de Mme VIEMONT situé au 10 rue du Petit clocher, a été visité par tous les élus. La commission va demander des devis pour chiffrer une éventuelle rénovation. Une estimation d'un prix de vente va également être demandée.

Commission information : Un nouvel exemplaire du Petit courrier a été distribué (2 secteurs sont encore à faire).

Commission scolaire : L'association de Cantine Scolaire, lors de son Assemblée générale, a émis le souhait de voir programmé l'achat de nouvelles tables et chaises plus pratiques (plus de place pour les enfants, passage facilité du chariot entre les tables...). Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget prévisionnel 2015.

Le thème Eco-école de l'année sera présenté lors de la prochaine réunion Eco-école.

Le nouvel ordinateur portable pour l'école a été livré et installé.

Madame Odile GRASSIN est la nouvelle inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Langeais, dont dépend désormais notre école.

Commission cimetière : La commission s'est réunie afin d'étudier plusieurs demandes. Par ailleurs, il reste à résoudre le problème concernant le mur mitoyen entre le cimetière et le clos de Broc.

Commission musique : Une première rencontre entre les élus des commissions musique de Benais et La Chapelle sur Loire a eu lieu ainsi qu'avec les professeurs de musique. Elle a été l'occasion de relater les projets passés et les projets à venir. Ce rendez-vous, s'est poursuivi par les inscriptions à l'école de musique pour la saison 2014/2015 : les effectifs sont stables.

Commission Plan de Sauvegarde : Le travail de mise à jour avance.

**01 : Délibération 2014-43 : INDEMNITES POUR ACTIVITES ACCESSOIRES**  
Vote Pour : 13      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant d'une part, l'acceptation expresse des agents pressentis, et d'autre part, l'accord exprès des autorités hiérarchiques des agents recrutés,

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

- Que dans le but d'assurer la continuité de l'enseignement du saxophone et de la trompette, il sera nécessaire d'avoir recours à un fonctionnaire exerçant ses fonctions à temps complet au sein d'une autre collectivité,
- La durée du travail particulièrement faible et la quantité de travail particulièrement variable et étroitement liée au caractère fluctuant du nombre d'élèves inscrits par discipline, ne permettent pas la création d'un emploi permanent,

Madame le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin d'autoriser ces interventions et de mettre en place un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur des agents chargés de l'enseignement du saxophone et de la trompette pendant l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un emploi de nature occasionnelle pour l'enseignement de la trompette pour une

durée de 1.18/20ème par semaine pendant une durée de 12 mois, soit 61.58 heures de travail à l'année, et d'en fixer le montant à la somme de 148.92 € pour l'intervention mensuelle auprès de notre commune.

**DECIDE** de créer un emploi de nature occasionnelle pour l'enseignement du saxophone pour une durée de 3.42/20ème par semaine pendant une durée de 10 mois, soit 143.68 heures de travail à l'année, et d'en fixer le montant à la somme de 358.68 € pour l'intervention mensuelle auprès de notre commune.

**AUTORISE** les agents pressentis à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de son emploi principal,

**DECIDE** d'indemniser les intéressés par le versement d'une indemnité pour travaux accessoires,

**D'ETABLIR** le mandatement, chapitre 11, article 6228.

**02 : Délibération 2014-46 :**      **MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION**

Vote Pour :    13            Vote Contre :    00            Abstention :    00

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25;

Considérant, que la zone agglomérée située le long de la Route départementale n° 469 s'est étendue,

Monsieur le Premier adjoint expose au Conseil municipal, que par souci de sécurisation routière, il est proposé de déplacer la limite d'agglomération sur le route départementale n°469 jusqu'au croisement de la Voie Communale 21, au niveau du lieu-dit La Grand'maison.

Il précise que la voirie reste toujours propriété du Conseil Général et qu'il reviendra à la commune d'en assurer le fauchage.

Le Conseil municipal fait remarquer que d'autres endroits de la commune se trouvent dans des situations similaires. Il est décidé de réunir prochainement la commission voirie afin d'examiner l'ensemble des limites de bourg.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la modification de limite d'agglomération présentée et autorise Madame le Maire à signer les arrêtés afférents.

**03 : Délibération 2014-47:**      **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, et D. 2224-1,

CONSIDERANT que le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dernier vote puisque le syndicat a été dissout et la compétence transférée à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**PREND** acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi pour l'année 2013.

**PRECISE** que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

**04 : Délibération 2014-48:**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2013**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, et D. 2224-1,

CONSIDERANT que le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dernier vote puisque le syndicat a été dissout et la compétence transférée à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil,

Un conseiller municipal fait remarquer qu'il est dommageable de constater la note de 0 point sur 10 obtenu par le gestionnaire du service sur le thème « identification des secteurs de recherches de pertes en eau par les réseaux » et que le volume d'eau « perdu » chaque année à cause des fuites sur le réseau est encore trop important, bien que les chiffres indiquent une situation qui va en s'améliorant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 12 voix et une abstention,

**PREND** acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi pour l'année 2013.

**PRECISE** que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

**05 : Délibération 2014-49:**

**MODITION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Vote Pour : 13      Vote Contre : 00      Abstention : 00

L'Association des Maires de France (AMF) rappelle que : « Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale) ».

La commune de Benais rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Benais soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la motion présentée de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Actes d'incivilités : Des incidents ont eu lieu dans la nuit du 28 au 29 septembre dernier. Des actes d'incivilité ont été commis, de surcroît avec du matériel communal et un vol de véhicule a été constaté. Madame le Maire rappelle que cela est inacceptable. L'impact pour les victimes du vol, pour les benaisiens dérangés cette nuit là, la mobilisation des gendarmes, des agents et des élus, la remise en place du matériel interrogent sur le sens des responsabilités des contrevenants.

Gym volontaire : Le club remercie la commune pour la subvention versée.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : Inscription au PDIPR d'une parcelle communale approuvée par arrêté du Conseil Général.

Remboursement sinistre cèdre : Suite au sinistre survenu le 12 mai dernier, obligeant la commune à procéder à l'abatage du cèdre sur le parking de la salle des fêtes, la compagnie d'assurance du SMIPE a remboursé toutes les sommes engagées, soit 1232.38 euros.

EDF : Comme chaque année le CNPE de Chinon propose une visite thématique. Il s'agit cette année de la visite du barrage hydroélectrique d'Eguzon.

Le Relais : La borne textile « Le Relais » implantée derrière la salle des fêtes a permis la collecte du 940 kilos de vêtements, linge de maison et textiles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit près de 1 kilo par habitant ; favorisant ainsi la création d'emploi et la valorisation du textile.

Comice rural : Le comice rural revient sur le canton de Bourgueil en 2016.

SDIS 37 : 3 élus ont été invités à visiter le centre de formation du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à Ballan-Miré. Ils ont pu apprécier la qualité des équipements et le professionnalisme des Pompiers

Préparation de la cérémonie du 11 novembre : Les élus en charge de l'organisation reçoivent actuellement les habitants qui se sont manifestés pour participer ou mettre à disposition des documents ou des objets. L'exposition qui sera installée dans la salle des fêtes avance.

L'intervention des élèves se prépare. Le thème sera abordé en cours d'éducation civique et M. HALLIEN doit rencontrer Marie DELARUE, en charge des TAP sur Benais, pour mettre en place l'organisation d'atelier de création d'objets en lien avec cette commémoration, le vendredi après-midi.

La commission cimetière a recensée six tombes de poilus dans le cimetière communal dont une a été restaurée et porte une sculpture à l'effigie d'un poilu qui a été entièrement repeinte.

Agenda :

- 11 et 12 octobre : Rencontres musicales départementales à Chouzé sur Loire
- 20 octobre : Commission urbanisme
- 04 novembre : Journée des aidants à la salle des fêtes de Bourgueil : Informations et conférences
- 29 novembre : Distribution des colis aux anciens
- 30 novembre : Repas des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 40.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
		Excusé		
Mme DÉZÉ	M. GUILBAUD	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION
M. PLANTIER	Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD
				Excusé